

MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD



PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

30 MARS 2023

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	3
À propos de Racine.....	3
Une population proactive et engagée.....	3
Une vision résolument écoresponsable	4
Un développement économique dynamique	5
MISE EN CONTEXTE ET POSITION	5
Racine, municipalité la plus touchée par le projet.....	5
Notre position sur le projet	7
PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS	8
Les orientations de gestion.....	9
Le Lac La Rouche	10
Assurer l'avenir de Laö Cabines.....	10
Assurer un rayonnement pour Racine	11
La biodiversité: éducation et préservation.....	12
L'Observatoire de la biodiversité	12
Le Corridor de connectivité des milieux naturels dans la vallée du ruisseau Gulf et de la rivière au Saumon	13
Les enjeux de sécurité routière.....	14
Le vélo de montagne dans le secteur du ruisseau Gulf	15
Le marais du Lac Brompton.....	15
Réserve de la biodiversité	16
CONCLUSION	16
REMERCIEMENTS	17
SOURCES ET RÉFÉRENCES	18

INTRODUCTION

À propos de Racine



La municipalité de Racine, fondée en 1912, est située au cœur de la MRC du Val-Saint-François, en Estrie. D'une superficie d'un peu plus de 100 km², son territoire comporte un noyau villageois, une importante zone agricole, des espaces verts et plusieurs lacs, dont les lacs Miller, Brais, La Roche, Brompton et Fontaine. La municipalité est notamment reconnue pour la qualité de ses plans d'eau, la beauté de ses paysages et son offre en matière de plein-air, comme en font foi les nombreux sentiers récréotouristiques présents sur son territoire.

Près de 30 % du territoire de Racine est constitué de terres publiques destinées à l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford.



Accueillants par nature. Le logo de la municipalité rappelle son fondement : une terre d'accueil, portée par la nature.

Une population proactive et engagée

Les 1 400 citoyens et citoyennes de Racine sont reconnus pour leur esprit d'initiative, leur fraternité et leur sens communautaire fort. Cette communauté unique et accueillante se distingue, entre autres, par son innovation sociale. On doit aux gens de Racine la création de plusieurs coopératives d'avant-garde. À titre d'exemple, ils et elles sont notamment à l'origine : de la fondation de La Brunante¹, première coopérative de solidarité en habitation pour aînés au Québec dont l'initiative a maintes fois été récompensée, et de la création de la Coopérative de solidarité agroalimentaire de Racine² qui exploite, depuis 15 ans, le Marché Locavore de Racine, comptant aujourd'hui plus de 1 000 membres, consommateurs et producteurs.

Une vision résolument écoresponsable

La municipalité de Racine se définit comme durable et inclusive et comme un lieu où le territoire est aménagé en respect avec l'identité des spécificités du milieu. Elle place les citoyens au cœur de ses projets et de ses politiques afin de préserver leur qualité de vie.

Conséquemment, Racine accorde une grande importance au maintien de son couvert forestier ainsi qu'à la protection de ses lacs, milieux humides et cours d'eau. Et, parce que tant les élus que la population sont pleinement conscients de l'incidence que peut avoir le développement de Racine sur la qualité de l'environnement, ils ont fait le choix responsable d'intégrer les enjeux écologiques et environnementaux dans leur gestion courante. Ainsi, le développement et l'aménagement de territoire de Racine se font dans une optique de collectivité durable et dans une volonté de réduction de l'empreinte écologique.

Parmi les actions posées par la municipalité, notons :

- les modifications à sa Réglementation d'urbanisme et au schéma d'aménagement en vue d'une densification de son périmètre urbain,
- la gestion saine des matières recyclable³,
- la naturalisation des bandes riveraines,
- la lutte aux espèces exotiques envahissantes.

³ La municipalité de Racine et ses concitoyens sont les fiers instigateurs du mouvement [Opération Verre-vert](#), créé avec l'objectif de contrer l'inefficacité du recyclage des matières résiduelles. Cette démarche novatrice a été largement saluée et implantée dans l'ensemble du Québec.

Un développement économique dynamique

De par son environnement de qualité, son cadre unique, ses choix d'urbanisme cohérents, son économie dynamique et diversifiée et l'engagement de sa communauté, Racine est un modèle de municipalité en santé dont le développement s'accroît à vitesse grand V. À titre d'exemple, en plus d'une réflexion sérieuse entourant le développement d'un éco quartier, de l'aménagement de sentiers pédestres menant au parc national du Mont-Orford et d'un circuit régional de vélo⁴, notons :

- l'arrivée d'un nouveau CPE de 63 places d'ici avril 2024,
- l'agrandissement de l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie,
- l'agrandissement du centre communautaire de Racine,
- l'implantation imminente d'une microbrasserie,
- l'arrivée récente des entreprises Fromagerie de la Nouvelle France et Soya d'ici,
- l'ajout, en 2023 et 2024, de sentiers et de trottoirs au coeur du village,
- l'adhésion projetée au Mouvement Coeur villageois ⁵,
- l'affiliation projetée au concept de Village-relais Québec.⁶

Cet important développement dont fait l'objet la municipalité impose aux élus et à la communauté de Racine d'avoir une vision globale permettant que le tout se fasse de façon stratégique et pérenne, d'où la réflexion entourant notre position favorable au projet.

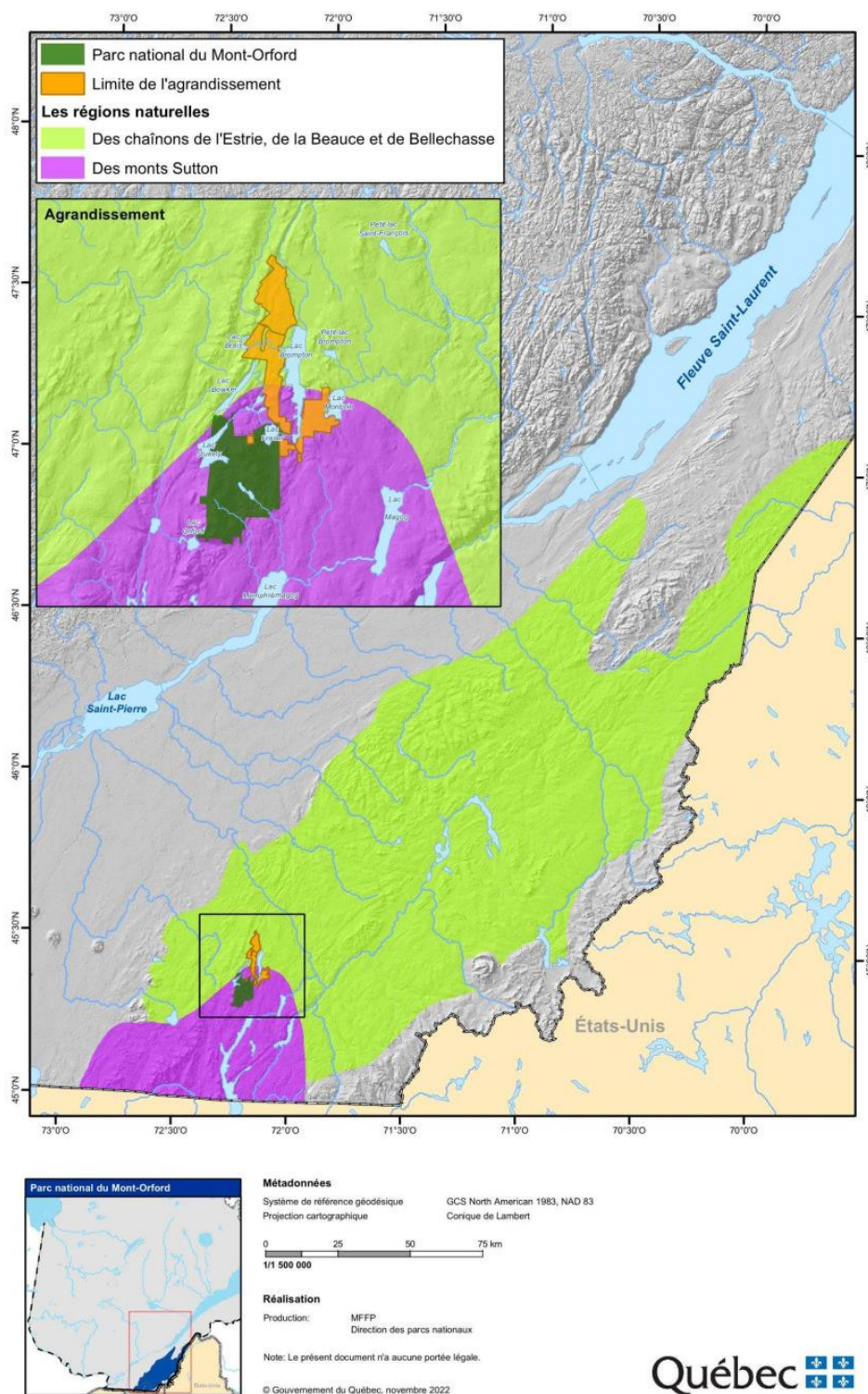
MISE EN CONTEXTE ET POSITION

Racine, municipalité la plus touchée par le projet

Par ce projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford, le gouvernement du Québec souhaite remplir le double objectif issu de la mission du réseau des parcs nationaux du Québec, soit d'assurer la conservation et la préservation du milieu et de sa biodiversité, ainsi que de mettre en valeur le territoire en le rendant accessible à la population à des fins récréatives et éducatives.⁷

Ce projet concerne principalement un ajout de 45,60 km² de terrains acquis ces dernières années par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, avec l'objectif d'agrandir de façon significative le parc national. Le territoire visé par le projet est localisé dans la région administrative de l'Estrie, dans les MRC du Val-Saint-François et de Memphrémagog et se situe à l'intérieur des limites des municipalités du canton d'Orford, du canton de Melbourne, de Racine, de Saint-Denis-de-Brompton ainsi que de la ville de Sherbrooke. Il se trouve majoritairement au nord du parc national actuel et s'étend sur un axe nord-sud d'une quinzaine de kilomètres.

Carte des régions naturelles des chaînons de l'Estrie, de la Beauce et de Bellechasse et des monts Sutton⁸



⁸Carte extraite du document PR3.1_État des connaissances Mont-Orford_Final.pdf. Page 3.
<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-parc-mont-orford/documentation>

Dans les faits, comme en fait foi le tableau ci-dessous, plus de la moitié des terrains acquis par le gouvernement du Québec pour l'agrandissement du parc du Mont-Orford sont situés dans la municipalité de Racine, avec pour résultat que **près du tiers du territoire de la municipalité sera éventuellement annexé au parc national du Mont-Orford.**

Tableau des superficies du projet de modification en fonction des municipalités ⁹

MRC	Municipalités	Superficie (km2)
Ajouts au parc national		
Val-Saint-François	Racine	24,68
	Saint-Denis-de-Brompton	9,82
	Canton de Melbourne	1,48
Memphrémagog	Municipalité de canton d'Orford	9,56
Hors MRC	Ville de Sherbrooke	0,02
Retraits du parc national		
Memphrémagog	Municipalité de canton d'Orford	-0,02
TOTAL		45,58

⁹Tableau extrait du document PR3-Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford. Toutes les superficies relatives au territoire de l'agrandissement fournies dans ce document sont approximatives et devront faire l'objet d'une révision par le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ).

Notre position sur le projet

Nous sommes enthousiastes à l'idée du projet d'agrandissement de la limite du parc national du Mont-Orford. Ce projet survient à un moment charnière de l'histoire de notre village, dont le développement s'opère actuellement avec célérité et à plusieurs niveaux. **Il y a *momentum***. Le contexte est favorable aux initiatives et l'arrimage du développement de notre municipalité à ce projet d'agrandissement représente pour nous, une occasion à saisir.

L'emplacement stratégique de Racine fait en sorte que ce projet représente un levier majeur à notre développement économique et communautaire. Nous y voyons la possibilité de générer des retombées importantes pour notre région et l'opportunité de :

- développer un volet nature et plein air, en collaboration avec l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie et l'école secondaire de l'Odysée,
- promouvoir et développer notre secteur agroalimentaire,
- développer le tourisme écologique dans la région,
- concevoir de nouveaux produits et services en lien avec ce positionnement, tels que: hébergement, restauration, installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.,
- créer une adhésion communautaire et identitaire autour du projet.

Le projet de modification de la limite du Mont-Orford ouvre donc la voie à une nouvelle ère pour Racine. Et, comme le souligne Michel Bergeron, conseiller municipal de la municipalité : « Les wagons s'attachent au train. On doit juste s'assurer maintenant que le train reste sur ses rails. »

PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS

Bien qu'enthousiaste face au projet, la municipalité de Racine souhaite sensibiliser le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à certains enjeux liés au projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford. Les préoccupations et recommandations soulevées dans cette section s'inscrivent dans une volonté de la municipalité d'avoir l'assurance que la gestion du projet se fasse dans le respect de sa vision qui vise essentiellement à pérenniser la qualité de son milieu de vie, tant d'un point de vue environnemental, urbanistique, éducatif, qu'économique. Notre vision s'harmonise à l'énoncé de la Loi sur les parcs qui définit un parc national ainsi : **l'objectif primaire d'un parc national est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive.**¹⁰

Nos différentes préoccupations et recommandations concernent les points suivants

- **Les orientations de gestion**
- **Le lac La Roche**
- **L'avenir de l'entreprise Laö Cabines**
- **L'assurance d'un rayonnement pour Racine**
- **La biodiversité : éducation et préservation**
- **Les enjeux de sécurité routière**
- **La pratique du vélo de montagne dans le secteur du ruisseau Gulf**
- **Le marais du lac Brompton**

Les orientations de gestion

Toujours avec le souci de préserver et valoriser le caractère identitaire de notre village, de notre région et du parc national du Mont-Orford, nous adhérons à cet **énoncé de la Politique sur les parcs nationaux du Québec** : Avec un double objectif de protection et de mise en valeur, la gestion des parcs nationaux est guidée par trois orientations principales :

- poursuivre le développement du réseau des parcs nationaux du Québec,
- assurer la conservation des patrimoines naturel, culturel et paysager,
- contribuer à la qualité de vie des citoyens et des collectivités.

Bien que nous soyons confiants d'une gestion saine du projet par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), quelques précédents entourant la gestion de certains parcs nationaux nous permettent de craindre des dérives. Considérant cela, **la recommandation qui suit nous apparaît primordiale.**

RECOMMANDATIONS / ORIENTATIONS DE GESTION

Afin de nous assurer d'un échange d'informations fluide et constant en lien avec ce projet, la municipalité de Racine recommande **que soit pérennisée la Table d'harmonisation du parc national du Mont-Orford.**

Nous émettons ainsi le souhait que la dite Table soit tenue informée de tout changement ou ajout au projet, tel qu'il nous est présenté à ce jour. Des échanges soutenus entre le milieu municipal et les gestionnaires de la SEPAQ en ce sens sont et seront primordiaux.

Le Lac La Rouche

Dans le dossier du lac La Rouche, la municipalité de Racine fait valoir qu'elle regrette la décision du gouvernement du Québec de ne pas inclure ce plan d'eau dans le projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford. Cette exclusion manque de cohérence, d'autant que le lac La Rouche est situé au cœur du territoire prévu à l'agrandissement du parc national.

Dans un contexte où les plans d'eau accessibles dans le parc du Mont-Orford sont limités, ce lac, propriété de l'entreprise Placements Bombardier, aurait très certainement pu permettre aux gestionnaires du parc national du Mont-Orford de concentrer les activités nautiques souhaitées par la clientèle des parcs nationaux... En lieu et place, ces activités ont dû être réduites et déplacées dans des milieux plus densément habités du parc, comme les lacs Mont-Joie et le lac Fontaine.

Enfin, il nous apparaît également important de souligner l'apparence d'iniquité en comparaison à d'autres propriétaires ayant été expropriés du territoire projeté de l'agrandissement du parc.

RECOMMANDATION / LAC LA ROUCHE

L'exclusion de ce plan d'eau du périmètre du parc national du Mont-Orford étant difficile à concevoir, la municipalité de Racine recommande **une position de compromis entre les principaux intervenants***, afin de rendre possible un usage commun du lac La Rouche.

*Placements Bombardier, Bombardier Produits récréatifs (BRP), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) et la SÉPAQ.

Assurer l'avenir de Laö Cabines

Laö Cabines¹¹, c'est le projet d'une vie. Celui de Vincent et Marie, citoyens de Racine depuis 2008. Leur entreprise, qui a vu le jour en 2019, consiste en une dizaine de petits chalets rustiques, aménagés en harmonie avec le milieu, en bordure du lac Fontaine. Il s'agit d'un lieu privilégié de ressourcement, de calme et de connexion avec la nature.

Les craintes exprimées par les propriétaires sont reliées à la volonté du gouvernement du Québec de construire sept camps rustiques au lac Fontaine.¹² Or, ces camps se retrouveront littéralement face à Laö Cabines, c'est-à-dire de l'autre côté de la rive. Ajouté à cela l'aménagement projeté par le gouvernement de 10 chalets rustiques au camping de l'ancienne carrière Fontaine (encore une fois à proximité de Laö Cabines), et une apparence de concurrence déloyale semble poindre, étant en présence ici d'équivalence de l'offre. Nous croyons que cette situation devrait recevoir une attention particulière.

RECOMMANDATION / AVENIR LAÖ CABINES

Ayant pour objectif de ne pas déséquilibrer l'offre dans le secteur et de favoriser l'entrepreneuriat local, la municipalité de Racine recommande **de limiter le nombre de chalets dans l'enceinte du parc national du Mont-Orford.**

Assurer un rayonnement pour Racine

Puisque près du tiers de notre territoire sera éventuellement annexé au parc national du Mont-Orford, il nous apparaît justifié de s'assurer que notre volet identitaire soit intégré au projet d'agrandissement. Notre volonté ici est donc de rattacher notre communauté au projet, tout en soutenant le rayonnement de la municipalité. Nous considérons fondamental que la contribution de notre municipalité à ce projet d'importance soit significative et faisons d'ailleurs déjà preuve d'initiative en ce sens en planifiant :

- la création d'un laissez-passer (subventionné par la municipalité) offrant des réductions aux citoyens de Racine pour l'accès au parc,
- la réflexion entourant la création d'un éco quartier,
- la création de sentiers pédestres et cyclistes reliant le périmètre urbain de Racine au parc national du Mont-Orford.⁴

RECOMMANDATIONS / ASSURER UN RAYONNEMENT POUR RACINE

1. Dans le parc et sur les différentes routes du ministère des Transports du Québec : voir à ce que la municipalité de Racine soit établie et identifiée comme « porte d'entrée » de ce secteur et que ce secteur soit identifié sous l'appellation :
 - **Secteur Racine**

et/ou

 - **Entrée secteur Racine (Parc du mont-Orford/Entrée secteur Racine)**
2. S'assurer d'une préférence locale ou régionale en matière de création d'emploi.

La biodiversité : éducation et préservation

Parce que la préservation de la biodiversité est le fondement d'un parc national, il nous apparaît impératif que soient mises en place des mesures qui en assureront la protection. Conséquemment, nous suggérons la composition imminente d'un Observatoire de la biodiversité dans le secteur prévu de l'agrandissement et d'un Corridor écologique de connectivité dans la vallée du ruisseau Gulf et de la rivière au Saumon. Vous trouverez ci-dessous une description, non exhaustive, de ces deux projets.

L'Observatoire de la biodiversité

Éduquer, sensibiliser, agir

L'Observatoire est un projet hybride jumelant une **approche scientifique et un volet éducatif**. Il éduque, produit et diffuse des informations scientifiques et techniques permettant de suivre l'évolution de l'état de la biodiversité **dans le secteur prévu et le secteur limitrophe** à l'agrandissement du parc.

Parce que :

- nous sommes en présence d'une multitude d'espèces fauniques et végétales d'intérêt dont plusieurs sont en situation précaire,
- l'éducation est essentielle à une utilisation durable et équitable de la biodiversité et à sa conservation,
- nous voulons attacher la communauté de Racine à ce projet dans une action concrète.

Pour nous, une réflexion éducationnelle entourant l'écosystème du parc national du Mont-Orford s'impose. En cohérence avec l'engagement pris en 2022 à Montréal par La Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15),¹³ nous nous devons d'élaborer un programme pédagogique et scientifique afin de colliger des données sur l'impact écosystémique de l'arrivée d'un parc national dans notre village.

Pour proposer un modèle d'engagement citoyen, il faut prévoir des activités récréatives et éducatives qui iront au-delà de quelques sorties au parc, en compagnie d'un gardien du lieu. L'Observatoire verra à l'élaboration d'un programme éducatif distinct lié à la nature et à la sauvegarde de l'environnement. Des réflexions/discussions/approches avec différents groupes externes seront nécessaires à l'élaboration de cet ambitieux projet. En plus de la collaboration de la communauté de Racine, de l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie, de l'école secondaire de l'Odysée et de la SEPAQ, il est envisageable de considérer une participation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE), de l'Université et du Cégep de Sherbrooke ainsi que de divers groupes environnementaux de la région.

Le Corridor de connectivité des milieux naturels dans la vallée du ruisseau Gulf et de la rivière au Saumon

Contribuer à la connectivité des milieux naturels de la région

Parce que la richesse et la sensibilité de ce milieu exigent une approche *macro*, porteuse en termes de conservation, nous proposons la création d'un corridor écologique dont l'entité territoriale serait délimitée au sud par la route 222 et au nord par la Rivière St-François.

Ici, puisque plusieurs acteurs voués à la conservation sont déjà présents, il deviendra pertinent de s'assurer d'une gestion par écosystèmes, afin d'éviter le travail en silo. Voici la listes des acteurs de la conservation présents dans la zone :

- Réserve naturelle J.A Bombardier (CNC)
- Réserve naturelle du ruisseau Gulf (SCCNRS)
- Réserve de la biodiversité (MELCCFP)
- Parc National du Mont-Orford (MELCCFP)

D'autres acteurs du secteur se sont montrés intéressés par la création de ce corridor et pourraient prendre part au groupe, parmi eux : l'organisme Corridor Appalachien, le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE), la MRC du Val Saint-François ainsi que les municipalités concernées.

RECOMMANDATIONS / BIODIVERSITÉ : ÉDUCATION ET PRÉSERVATION

La municipalité de Racine recommande fortement la création :

- d'un Observatoire de la biodiversité qui pourrait se faire en collaboration avec, entre autres, la communauté de Racine, l'Université et le Cégep de Sherbrooke, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ainsi que la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).
- d'un Corridor de connectivité écologique dans la vallée du ruisseau Gulf et de la rivière au Saumon, dont l'entité territoriale serait délimitée au sud par la route 222 et au nord par la Rivière St-François.

Les enjeux de sécurité routière

Tel que mentionné déjà, la municipalité de Racine est actuellement à développer un circuit régional de vélo qui, à terme, passerait par le secteur prévu à l'agrandissement du Mont-Orford. Or, une étude de circulation, de sécurité et de visibilité, menée par la firme EXP pour le compte du parc national du Mont-Orford.¹⁴, révèle qu'une fois l'agrandissement complété, une augmentation du flot de la circulation sur la route 222 pourrait atteindre jusqu'à 25 %. Nous craignons que cela compromette la quiétude et la sécurité des utilisateurs du circuit.

Notez qu'en ce sens, la municipalité de Racine appuie la démarche évoquée dans le Mémoire déposé par l'entreprise Camping Plage Mckenzie.¹⁵

RECOMMANDATION / ENJEUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La municipalité de Racine recommande la création d'un sentier pédestre et cyclable d'environ 3 km dans l'empreinte de l'ancienne piste de motoneige qui longe la route 222, à partir du Camping de la plage Mckenzie jusqu'au futur stationnement de la paroi La Rouche.

Le vélo de montagne dans le secteur du ruisseau Gulf

Dans un premier temps, il est important ici de souligner ici que la Politique sur les parcs nationaux du Québec mentionne que les parcs nationaux du Québec assurent la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, **afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures à des fins d'éducation et de récréation extensive**. Dans le même document, la récréation extensive est décrite ainsi : **la récréation extensive se définit par une faible densité d'utilisation du territoire, aussi bien dans le temps que dans l'espace, ce qui contribue généralement à réduire la pression sur le milieu naturel.**¹⁶

Comment expliquer alors qu'une activité de vélo de montagne, qui nous apparaît plutôt comme une activité potentiellement intensive, ait été intégrée au projet de modification de la limite du Mont-Orford dans le secteur du ruisseau Gulf ? Il s'agit d'un secteur sensible, au relief varié et un éventuel impact sur le milieu nous préoccupe.

RECOMMANDATION / VÉLO DE MONTAGNE SECTEUR RUISSEAU GULF

Dans l'état actuel des connaissances et dans l'attente d'études d'impacts sur le milieu, la municipalité de Racine recommande que cette activité ne soit pas intégrée dans l'immédiat au projet d'agrandissement du parc national.

Le marais du Lac Brompton

La volonté d'inclure au projet d'agrandissement du Mont-Orford la location d'embarcations au marais du lac Brompton nous préoccupe, tant pour la propagation du myriophylle à épis que pour la sauvegarde des espèces menacées.

Nous appuyons en ce sens, les recommandations apparaissant dans le Mémoire déposé par l'Association pour la protection du Lac Brompton (APLB).¹⁷

RECOMMANDATION / MARAIS LAC BROMPTON

Étant donné la présence marquée du myriophylle à épis dans le marais du Lac Brompton, la municipalité de Racine recommande de limiter l'activité nautique dans ce secteur et de l'encadrer de façon que les voies de passage soient balisées et entretenues convenablement.

Réserve de la biodiversité

Il a été décidé d'exclure du projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford un territoire de près de 1 300 hectares afin que les sentiers de motoneige et de VTT puissent demeurer en place. Pour permettre cette circulation de véhicules hors route, tout en favorisant l'atteinte des objectifs de protection et de conservation du milieu naturel, un projet de réserve de biodiversité a été attribué à ce secteur.

L'établissement d'un corridor de communication entre le gouvernement du Québec et la municipalité de Racine nous apparaît ici primordial.

RECOMMANDATION / RÉSERVE DE LA BIODIVERSITÉ

La majeure partie de ce territoire étant sous l'autorité de la municipalité de Racine, nous souhaitons obtenir un droit de regard sur les décisions et orientations prises dans la gestion de ce secteur.

CONCLUSION

L'ensemble de la communauté de Racine attend, depuis longtemps et avec impatience, l'arrivée du parc national du Mont Orford sur son territoire. C'est donc avec un enthousiasme certain, mais aussi avec vigilance, que celle-ci entrevoit ce projet d'envergure.

En cette époque de grande incertitude sur le plan de la biodiversité et des écosystèmes, ce projet de conservation écologique est une opportunité d'engagement communautaire que Racine est fièrement prête à relever.

En toutes saisons, par l'accès à ce territoire naturel, nos citoyens et citoyennes pourront bénéficier d'un milieu favorisant l'activité physique, contribuant ainsi au maintien d'une meilleure santé globale.

Nous voilà au cœur d'un beau et grand projet planétaire, universel et intemporel !

REMERCIEMENTS

Pour leur grand professionnalisme, pour la qualité des échanges que nous avons eus avec eux et elles et pour leur réceptivité à l'égard de réalités de notre municipalité, nous tenons à remercier :

- André-Anne Gagnon, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,
- Alain Thibault, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,
- Christian Pelletier, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,
- Brigitte Marchand, de la Société des établissements de plein air du Québec,
- Claudia Lascelles, de la Société des établissements de plein air du Québec.

AUTEURS

- Michel Bergeron, conseiller municipal, municipalité de Racine
- Marie-Élaine Proulx, conseillère en communication, spécialiste en rédaction

SOURCES ET RÉFÉRENCES

1. [La Brunante, première coopérative de solidarité en habitation au Québec](#)
2. [Coopérative de solidarité agroalimentaire de Racine \(Marché Locavore\)](#)
3. [Opération Verre-vert](#)
4. [Circuit régional vélo](#)
5. [Coeur Villageois Cantons-de-l'Est](#)
6. [Villages relais du Québec](#)
7. [Dossier du BAPE / Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford](#)
8. **Carte du territoire à l'étude.** Extraite du document PR3.1 État des connaissances /carte 3 (page 18)
9. **Tableau des superficies du projet de modification en fonction des municipalités.** Extrait du document PR3 Document_information_Mont-Orford_final/pge 10
10. [Définition d'un parc national selon la Loi sur les parcs](#) Section 1 1.b
11. [Laö Cabines](#)
12. **PR3 Document_information_Mont-Orford /3.4.7/ Hébergement et halte**
13. [Engagement pris par La Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique \(COP 15\)](#)
14. [Étude de circulation, de sécurité et de visibilité-SÉPAQ Mont-Orford menée par la firme EXP](#)
15. [Camping Plage McKenzie](#)
16. [Politique sur les parcs nationaux du Québec](#)
17. [Association pour la protection du Lac Brompton \(APLB\)](#)